



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
20 MARS 2023

Nombre de Conseillers : 19

Présents : 11

Votants : 16

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame la Maire d'Arbonne.
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2023

Étaient présents : Marie-Josèphe MIALOCQ, Patrick ALLEGROTTI, Jacqueline PEIGNEGUY, Christiane URKIA-MARTIN, Christian DURROTY, Marie BLEIKER, Alain PARIOLEAU, Alain BRUDNER, Céline MAZEROLLES, Patricia VIALLE, Myriam COULOUMIERS.

Excusés : Dany EUSTACHE (donne pouvoir à Alain ALLEGROTTI), Benoît COVILLE (donne pouvoir à Christiane URKIA), Valentin TELLECHEA (donne pouvoir à Jacqueline PEIGNEGUY), Kathy COELHO (donne pouvoir à Marie BLEIKER), Sophie KONSTANTINOVICH (donne pouvoir à Patricia VIALLE), Beñat ARLA, Aurélie BELASCAIN, Zigor GOIEASKOETXEA.

Secrétaire de séance : Céline MAZEROLLES

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

DCM 2023-7 : AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE PAIEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2023

Vu le Code général de la fonction publique

Considérant la délibération en date du 06/07/2022, validant la vente du lot 6 du lotissement « Nere Kastilua » par NEXITY à la commune d'Arbonne au prix de 72 000 euros TTC ;

Considérant que la signature de l'acte de vente a eu lieu le 13/12/2022 ;

Considérant que les crédits n'ont pas été prévus pour cette dépense par décision modificative de fin d'année ;

Considérant que le vote du budget primitif de 2023 n'interviendra que début avril ;

Il convient de délibérer pour autoriser le règlement de cette acquisition avant le vote du budget étant précisé que les crédits nécessaires seront nécessairement inscrits au budget primitif 2023 prévue avant le 15 avril 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'UNANIMITE, Madame Belascain s'abstenant de :

ARTICLE 1^{er} : **AUTORISER** Madame la Maire à mandater le montant de cette acquisition conformément à la délibération en date du 06/07/2022;

ARTICLE 2 : **INSCRIRE** la somme correspondante à cette acquisition au budget primitif 2023;

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Arbonne, le 21 mars 2023

Mme la Maire
Marie José MIALOCQ